

Mercredi 18 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, dix-huit mai à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIOCH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le 13 mai 2022

PRÉSENTS : MM. PIOCH Gérard, FARAIL Dominique, BARBASTE PAUL-Hugues, CHAMPION Roger, DOUTRE Jacques, FAVRIE Alain, BOLANO Francis, BAUTISTA Olivier, PEYRAC Laurent,, ALVAREZ Jennifer et Laetitia CASAL.

Absents non excusés :

Procurations : Delphine HERNANDEZ a donné procuration à Gérard PIOCH et a Ann PACKHAM a donné procuration à Jennifer ALVAREZ et Sabrina PEROCHÉAU a donné procuration à Laurent PEYRAC, et Patrick WOJNAROWSKI a donné procuration à Gérard PIOCH .

Secrétaire : Roger CHAMPION

Secrétaire : Laurent PEYRAC

Objet : Vente maison Belly

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la situation de la maison Belly cadastrée B 184 située Ferdinand Théron.

Objet: Vente parcelle 109 (surface 940m2),et éventuellement 111
(demande de tarif + bas Bolano Claude) voir Domaine .

Objet : feu d'artifice avec repas pétanque :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le feu d'artifice aura lieu le Samedi 26 mai, jour de la remise des cartes de la pétanque.

La demande de l'autorisation de tir a été faite à la sous-préfecture.

Objet : Réunion ONF barrières

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le représentant de L'ONF et des pompiers afin d'installer une barrière sur la piste qui monte à la vigie.

OBJET : ASVP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du dossier du prochain policier intercommunal. Il apparaît que la commune de Conhilac souhaiterait prendre un ASVP en attendant. Une procédure pour recruter un policier intercommunal a été lancée.

1 ASVP ne peut être en poste que sur une seule commune .

OBJET : Habitat Audois

Le conseil est informé que Habitat Audois souhaite que la commune délibère sur le bouclage du lotissement. La mairie a déjà effectué l'achat de ce terrain et prévoit de

réaliser les travaux permettant la création d'une voie qui reliera le lotissement au chemin de Roquecourbe. Ces travaux comprendront :

- Préparation et installation de chantier
- démolition des murets existants
- accès / raccordement voie existante
- terrassement voirie
- structure voie et piétonniers
- revêtements
- signalisation et marquage
- bordures, caniveaux et blocs
- remise en état du site
- DOE
- terrassement et remblaiement EU/EP
- regards avec mise à la côte provisoire
- canalisations
- avaloirs
- tranchée éclairage
- pour un total de 63046 euros TTC soit 52538 euros HT.

L'entreprise VALORIS réalisera : ingénierie et travaux

OBJET : Loyers café :

Devant les problèmes rencontrés par les gérants du café-restaurant, le conseil municipal décide de faire cadeau des loyers de mai et juin 2022 à ces derniers.

OBJET : Devis sono 13 Juillet :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de 800 euros ttc de DJ Melis pour la prestation du 13 Juillet.

Ce devis est dans le même ordre de prix que les 13 Juillet précédents.

Le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

OBJET : Appartement Mme Vietri :

Mme Vietri à donner son congé pour le logement qu'elle occupe au-dessus de l'école 9 rue Camille Pelletan. Monsieur le Maire l'a accepté. Ce qui permettra de réaliser les travaux nécessaires à sa réhabilitation.

OBJET : Emprunt :

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt à long terme d'un montant de 250000 euros destiné à financer la création de la cantine scolaire et de divers investissements sur l'année.
- Cet emprunt sera remboursé en 25 ans (soit 300 mois) aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation soit un taux fixe trimestriel de 1.35% pour 100 échéances trimestrielles constantes de 2949.74 euros chacune.
- Après étude, le Conseil Municipal
-
- **DECIDE** à l'unanimité de contracter cet emprunt auprès du Crédit Mutuel, aux conditions énoncées ci-dessus.

-
- La Collectivité **s'engage** pendant toute la durée de l'emprunt à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires dans son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts et du capital.
-
- Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints est **autorisé** à signer le contrat de prêt sur les bases citées précédemment et aux conditions générales des contrats du prêteur.

OBJET : Projet photovoltaïque :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal

OBJET : Elections des 12 et 26 Juin :

Monsieur informe le conseil municipal de la date des élections législatives et demande aux conseillers de se positionner pour la permanence.

OBJET : Lumière de nuit :

Le Maire informe le conseil municipal, afin de faire des économies, qu'il serait souhaitable d'arrêter l'éclairage public certaines heures de la nuit. En effet, certaines communes voisines ont testé ce procédé et ont réalisé des économies. (facture 5000 euros)

- Atelier SCOTT DOO le 01/06 à 14h30 Conilhac
- Artificialisation des sols .
- L'entretien de la citerne ‘’ à la charge de la commune’’.
- Salon des maires à Narbonne le 14/10/2022 (4 personnes)
- Ecole
- Caméra